# ASA CROISETTE
# 6° RALLYE VHC DE LA CROISETTE

**REGLEMENT PARTICULIER**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : Après délivrance du visa de la FFSA
Ouverture des engagements : Dès parution du règlement
Parution du road-book : Dimanche 22 mai 2016
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 22 mai 2016 et Mercredi 25 Mai 2016 de 9h à 12h et de 14h à 18h
Vérifications des documents et des voitures le : Vendredi 27 mai 2016 de 13h à 20h45
Lieu : Parking du Square de Verdun à CANNES
Heure de mise en place du parc de départ le : le samedi 28 mai 2016 à 7 h Parking du Square de Verdun à CANNES
1ère réunion des Commissaires Sportifs le :Vendredi 27 mai 2016 à 20h Lieu : PC Course Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA
Publication des équipages admis au départ le :Vendredi 27 mai 2016 à 22h 30
Publication des heures et ordres de départ le : Vendredi 27 mai 2016 à 22h 30
Lieu : Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA
Départ de : CANNES parking du Square de Verdun
Arrivée à : CANNES LA BOCCA Palais des Victoires
Vérification finale le : Samedi 28 mai 2016. Lieu : Garage MITSUBISHI et KIA Bretelle Autoroute montante à LE CANNET
Publication des résultats du rallye le : Samedi 28 mai 2016 Lieu : Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA 30' après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé.
Remise des prix le : Samedi 28 mai 2016 à partir de 19h 30 Lieu : Club House Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA

**ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile de la Croisette organise le Samedi 28 mai 2016 en qualité d'organisateur Administratif une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition. Cette compétition est à participation étrangère autorisée.

Le présent règlement a été enregistrée par le Comité Régional en date du sous le numéro et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date du
Comité d'Organisation
Président : Jean-François PINAZO
Membres : BLANGERO Gérard – BRUNACCI Philippe – BRUNACCI Pascal – CENCI Jérémy – CHASTEL Gilbert – CHARLES Morgan – DELLA PIETRA Tony – LAGEL Richard -OURMAN Guillaume – PINAZO Christiane – PINAZO Philippe – PORRE Sylvain – ROBILLARD Maurice – VION François
Secrétariat du Rallye, Adresse : 1 Impasse Béraud à 06400 CANNES
Téléphone : 04.93.99.06.83 / 06.20.37.47.95- Fax 04.92.99.15.14
jean-francois.pinazo@wanadoo.fr
Permanence du Rallye : Tous les jours ouvrables de 14h 30 à 18h 30 au 04.93.99.06.83
Organisateur technique
Nom : PINAZO Jean-François
Adresse : 1 impasse Béraud à CANNES

**1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : Président : MATHIEU Francis
Membres : BELON Catherine et ALAIN Marie Laure
Directeur de Course : PRIOUX Patrice
Directeur de Course Adjoint : BEYLER Patrick et PRIOUX Roselyne
Médecin Chef : Dr POULLAIN
Commissaires Techniques :
VION François resp VH
**Chargés des relations avec les concurrents (CS) : EMANUELLI Anthony et DUFRESNES Régis**

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye de la Croisette compte pour le challenge du Comité PACA et le challenge ASA Croisette

**1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés ne recevront pas d' accusé de réception d'engagement, les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 27 mai 2016 de 13h à 20h30
Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 27 mai 2016 de 13 h 15 à 20h45 à : CANNES sur le parking du Square de Verdun
Les vérifications finales seront effectuées : Garage MITSUBISHI et KIA Bretelle de l'autoroute montante à LE CANNET Taux horaires de la main d'œuvre : 60 € TTC
Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de la Croisette doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 16 mai 2016 à minuit au 1 impasse Béraud à CANNES
Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum, et sera modulable suivant le nombre d'engagés au rallye moderne.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
• avec la publicité facultative des organisateurs : 370 €
• sans la publicité facultative des organisateurs : 740€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère page du PTH.

**ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES**

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1.titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec le passeport technique historique FIA iy FFSA) (1985 à 1990).

**ARTICLE 5P. PUBLICITE**
Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**
**6.1P. DESCRIPTION**
S'il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.
Le Rallye de la Croisette représente un parcours de 222 km.
Il est divisé en 1 étape et 2 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38km.
Les épreuves spéciales sont :
ES1 GOURDON / BRAMAFAN 6 km
ASSISTANCE sortie GREOLIERES VILLAGE sur 2 km
ES2/ES4 COL DE CASTELLARAS 8 km
ES3/ES5 ST AUBAN 5 KM
ASSISTANCE sortie GREOLIERES VILLAGE sur 2 km
ES6 BRAMAFAN / GOURDON 6 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".
**6.2P. RECONNAISSANCES**
Conforme au règlement standard FFSA.
6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : le dimanche 22 mai 2016 et le mercredi 25 mai 2016 de 9h à 12h 30 et de 14h à 18 h
AR**TICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**
Si le rallye comporte plusieurs étapes les concurrents VHC peuvent profiter, en cas d'abandon ou de mise hors course, de la réintégration au titre de "nouveau départ après abandon rallye 2".
**ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**
Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**
Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 10P. PRIX**
Prix en espèces : pas de dotation en espèces
Coupes, trophées, etc récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve

La remise des prix se déroulera le : Samedi 28 mai 2016 à partir de 19h30 au Club House Palais des Victoires à CANNES LA BOCCA.